En tant que membre/sympathisant de l'ACAT Belgique, je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude quant à la situation désastreuse des droits de l'homme au Bangladesh. L'affaire emblématique d'Odhikar et les poursuites judiciaires à l'encontre de ses dirigeants sont un regrettable retour en arrière, mais aussi un test décisif susceptible d'avoir des conséquences concrètes pour le pays.

Par conséquent, je demande au gouvernement du Bangladesh de :

* D'abandonner immédiatement et sans condition toutes les charges contre les représentants d'Odhikar et de rétablir son enregistrement ;
* Coopérer avec les Nations unies à la mise en place d'un mécanisme spécialisé pour enquêter sur les allégations de disparitions forcées, en insistant pour que des observateurs internationaux soient autorisés à assister aux audiences du tribunal.
* Traduire en justice les auteurs du meurtre violent et particulièrement effroyable du syndicaliste Shahidul Islam en juin 202 ;
* Respecter les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail et mettre en œuvre sa feuille de route en matière de travail ainsi que les engagements pris dans le cadre du processus d'engagement renforcé.

Je suis en outre préoccupé par les arrestations massives de représentants de l'opposition, ainsi que par l'usage excessif et fréquent de la force contre les manifestants. Afin de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et équitables en 2024, je vous demande de mettre un terme à ces pratiques.

En outre, en raison des nombreuses violations des conventions internationales commises par le Bangladesh, les systèmes de préférences tels que l'engagement renforcé (préférences "Tout sauf les armes" (TSA)) actuellement en vigueur dans le pays, ou tout autre système de préférences généralisées (SPG), doivent être remis en question, alors que le Bangladesh a besoin de rétablir son image en tant que partenaire mondial fiable, respectueux des droits humains.

Pour atteindre cet objectif, votre gouvernement doit respecter les engagements internationaux du pays, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et surtout se conformer strictement à la convention de l'ONU contre la torture.